



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-quatrième session

AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS POUR L'AMOXICILLINE (FILET DE POISSONS À NAGEOIRE, MUSCLE), L'AMPICILLINE (FILET DE POISSONS À NAGEOIRE, MUSCLE), LA FLUMÉTHRINE (MIEL), LE LUFÉNURON (FILET DE SAUMON ET DE TRUITE) ET LE MONEPANTEL (GRAS, ROGNONS, FOIE ET MUSCLE DE BOVINS)

Observations à l'étape 3 de la Bolivie, du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de l'Égypte, de El Salvador et du Paraguay

Bolivie (État plurinational de)

Nous avons examiné le document et n'avons aucune observation à formuler.

Brésil

Le Brésil souhaite présenter ses félicitations au JECFA pour ses travaux et soutient les recommandations de la quatre-vingt-cinquième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts sur les additifs alimentaires pour les médicaments vétérinaires concernant l'amoxicilline, l'ampicilline, la fluméthrine, le lufénuron et le monepantel.

Chile

Le Chili appuie l'avancement de l'avant-projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires pour l'amoxicilline, l'ampicilline, la fluméthrine, le lufénuron et le monepantel. Le Chili propose par ailleurs leur avancement à l'étape 5/8.

Justification : Il est important que le Codex avance en ce qui concerne l'examen et la fixation de LMR pour les principes actifs administrés régulièrement aux animaux et pour lesquels le Codex n'a pas fixé de LMR.

Costa Rica

Le Costa Rica remercie le Comité mixte d'experts JECFA (FAO/OMS) pour son important travail.

Afin d'avancer sur cette question, notre pays appuie l'adoption accélérée à l'étape 5/8 des LMR pour l'amoxicilline de 50 µg/kg pour le muscle et le filet de poisson ; pour l'ampicilline de 50 µg/kg pour le muscle et le filet de poisson ; pour le lufénuron de 1350 µg/kg pour le saumon et la truite et pour le monepantel pour les bovins (graisse 7 000 µg/kg, rognons 1 000 µg/kg, foie 2 000 µg/kg et muscle 300 µg/kg), limites fixées et recommandées lors de la quatre-vingt-cinquième réunion du JECFA.

Cuba

Cuba sait gré de l'opportunité qui lui est offerte de faire part de ses observations, et appuie en principe l'avant-projet de LMR pour les médicaments énumérés dans la CL 2017/85-RVDF.

Égypte

L'Égypte convient des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour l'amoxicilline, le lufénuron, l'ampicilline, la fluméthrine et le monepantel.

El Salvador

El Salvador a examiné le chapitre relatif à l'AMOXICILLINE et n'a pas relevé d'erreurs.

Paraguay

Eu égard aux recommandations du JECFA, le Paraguay soutient les Limites maximales de résidus proposées pour les médicaments vétérinaires susmentionnés tels qu'ils figurent dans le document CX/RVDF 18/24/6 Annexe 1.